



Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 453/2010

Bar's Leaks Original-2

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : BAR'S LEAKS ORIGINAL-2
Code de produit : BO-2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : SU21 Produit de consommation. PC0 Autres. Entretien du moteur.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Bar's Products Europe, B.V.
Westelijk Halfmond 487
1183 JD Amstelveen, les Pays-Bas
Téléphone : +31-20-7989301
Télécopie : +31-20-7989302
E-mail : Info@barseurope.com
Website : www.barseurope.com

Fournisseur : Bar's Products Europe, B.V.
Westelijk Halfmond 487
1183 JD Amstelveen, les Pays-Bas
Téléphone : +31-20-7989301

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LÉS POMPIERS/LA POLICE:

NL - Téléphone : +31-20-7989301 (Heures de bureau seulement)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de PARIS +33-1-40 05 48 48 (24 heures sur 24)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no : Irritation cutanée, catégorie 2. Irritation oculaire, catégorie 2. Danger pour le milieu aquatique, 1272/2008) chronic catégorie 3.

Risques pour la santé : Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut produire une réaction allergique. Contient des distillats pétroliers, peut-être nocif en cas d'ingestion.

Risques physiques/ chimiques : N'est pas classifié selon les directives de CE.

Risques pour l'environnement : Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):

Pictogrammes de danger :





Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 453/2010

Bar's Leaks Original-2

Mention d'avertissement	: Attention
H- et P- phrases	: H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme. EUH208 Contient du ... Peut produire une réaction allergique. Se référer à la rubrique étiquetage supplémentaire pour le texte complet de EUH208*. P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P280 hands Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. eyes P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Etiquetage supplémentaire

- : * Contient du 2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol . Peut produire une réaction allergique.
- : 6 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue.

2.3. Autres dangers

- Autres informations : Le produit ne doit pas figurer tous les éléments d'étiquetage requis par l'article 17 du règlement (CE) n °. 1272/2008 en vertu de annexe I, section 1.5.2.1. Exception pour les paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml. Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

Nome CE	Concentration (w/w) (%)	Numéro CAS	Numéro CE	Remarque	Numéro REACH
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	50 - 75	64742-65-0	265-169-7		01-2119471299-27
Alcohols, C16-18 and C18-unsatd., ethoxylated	1 - < 5	68920-66-1	-----		
Curcumine	1 - < 5	458-37-7	207-280-5		
Amides, C8-18 and C18-unsatd., ethoxylated	1 - < 5	68603-39-4	-----		
Sulphonic acids, petroleum, sodium salts	1 - < 5	68608-26-4	271-781-5		
3,3'-Méthylènebis(5-méthyl-1,3-oxazolidine)	1 - < 3	66204-44-2	266-235-8		
Isotridécane-1-ol	1 - < 2,5	27458-92-0	248-469-2		
Carbonate de potassium	1 - < 5	584-08-7	209-529-3		
2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol	0,01 - < 0,1	4719-04-4	225-208-0		

Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

Nome CE	Classe de danger	Phrases H	Pictogrammes
---------	------------------	-----------	--------------

Nom de produit : Bar's Leaks Original-2

Date d'émission : 04-03-2016

Remplace l'émission du : ---

Page 2/12

INFO CARE FDS



Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 453/2010

Bar's Leaks Original-2

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	Asp. Tox. 1	H304	GHS08	
Alcohols, C16-18 and C18-unsatd., ethoxylated	Skin Irrit. 2; Aquatic Chronic 2	H315; H411	GHS07; GHS09	
Curcumine	Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2; STOT SE 3	H315; H319; H335	GHS07	
Amides, C8-18 and C18-unsatd., ethoxylated	Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2	H315; H319	GHS07	
Sulphonic acids, petroleum, sodium salts	Eye Irrit. 2	H319	GHS07	
3,3'-Méthylènebis(5-méthyl-1,3-oxazolidine)	Acute Tox. 4; Skin Corr. 1C	H302; H314; H332	GHS05; GHS07	
Isotridécane-1-ol	Skin Irrit. 2; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H315; H400; H410	GHS07; GHS09	M (acute) = 1 M (chronic) = 1
Carbonate de potassium	Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2; STOT SE 3	H315; H319; H335	GHS07	
2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol	Acute Tox. 4; Acute Tox. 2; Skin Sens. 1; STOT RE 1	H302; H330; H317; H372	GHS06; GHS07; GHS08	H317 : C ≥ 0.1 %

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Déplacez la victime à l'air frais. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.
- Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau et du savon. En cas d'irritation s'élève, consulter un médecin.
- Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède) au moins 15 minutes. Enlever les verres de contact. Consulter un médecin.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Ne pas faire boire. Rincer la bouche. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

- Inhalation : Peut provoquer maux de tête, vertiges et nausées.
- Contact cutané : Irritant. Peut produire une réaction allergique. Peut provoquer une peau sèche.
- Contact oculaire : Irritant. Peut provoquer rougeurs et douleurs.
- Ingestion : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées. Peut provoquer une atteinte des poumons, maux de gorge et manque de respiration.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Instructions pour le Médecin : Inconnu.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

- Appropriés : Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.



Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 453/2010

Bar's Leaks Original-2

Non appropriés : Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'exposition particuliers : Inconnu.

Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

5.3. Conseils aux pompiers

Précaution à prendre pour pompiers : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Eviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Déversements importants: endiguer. Ne pas laisser les déchets du produit contaminer le sol ou l'eau.

Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandu dans un conteneur. Faites absorber les résidus par du sable ou par d'autre matériaux inertes. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau et de savon.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais, sec et bien ventilé (< 35°). Conserver à l'écart des substances oxydantes.

Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Matériaux d'emballage déconseillés : Aciers (sauf aciers inoxydables). PE et PP.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)



Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 453/2010

Bar's Leaks Original-2

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi.

SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucun niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connue sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

Nom chimique	Pays	VME 8 heures (mg/m ³)	VLE 15 min. (mg/m ³)	Observations
Carbonate de potassium		2	-	MAC: LT

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Carbonate de potassium	Dermal			16 mg/kg bw/day	
2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol	Inhalation			10 mg/m ³	
	Inhalation			0,2 mg/m ³	

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Carbonate de potassium	Dermal			8 mg/kg bw/day	
	Inhalation			10 mg/m ³	

Concentration prédite sans effet (PNEC):

Nom chimique	Voie d'exposition	Eau douce	Eau de mer	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant Isotridécane-1-ol 2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol	Oral			9,33 mg/kg food
	Sédiment	12345,1234 mg/kg		
	Water	0,0066 mg/l	0,00066 mg/l	
	Sédiment Intermittent water	0,0304 mg/kg	0,00304 mg/kg	0,066 mg/l
	STP			5,5 mg/l
Soil				0,00219 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre:

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.



Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 453/2010

Bar's Leaks Original-2

- Protection individuelle : Pas nécessaire pendant un usage de courte durée. Portez des vêtements de protection appropriés, de combinaison ou de costume, et des bottines de sécurité identiques conforme à la norme NE 365/367 respectivement NE 345 en cas d'utilisation fréquente ou prolongée et en cas d'exposition excessive. Matériau approprié: caoutchouc nitrile. Indication du temps de perméabilité:6 heures.
- Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire approprié. Approprié: filtre à gaz de type A (brun), classe I ou supérieure, par exemple sur un masque de respiration conforme à la norme NE 140.
- Protection des mains : Porter des gants appropriés, selon NE 374 Matériau approprié: caoutchouc nitrile. $\hat{A}\pm 0,5$ mm. Indication du temps de perméabilité:6 heures.
- Protection des yeux : En cas de danger de contact avec les yeux porter des lunettes de sécurité avec protection latérale, conforme à la norme NE 166.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide.	
Couleur	: Brun.	
Odeur	: Caractéristique.	
Seuil olfactif	: Inconnu.	
pH	: Non applicable.	
Hydrosolubilité	: Dispersable.	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Inconnu.	
Point d'éclair	: > 100 \hat{A} °C	
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable.	Liquide. Voir point d'éclair.
Température d'auto-inflammabilité	:	
Point/intervalle d'ébullition	: > 100 \hat{A} °C	
Point/intervalle de fusion	: < 0 \hat{A} °C	
Propriétés explosives	: Inconnu.	Ne contient pas des agents explosives.
Limites d'explosion (%) dans l'air)	: Inconnu.	Limite inférieure d'explosivité dans l'air (%): 0,9 ()
	:	Limite supérieure d'explosivité dans l'air (%): 7
Propriété d'oxydation	: Non applicable.	Ne contient pas des agents oxydants.
Décomposition thermique	: Inconnu.	
Viscosité (20°C)	: Inconnu.	
Viscosité (40°C)	: > 20,5 mm ² /sec	
Pression de vapeur (20°C)	: Inconnu.	
Densité de vapeur (20°C)	: NK	(air = 1)
Masse volumique (20°C)	: 0,85 g/ml	
Taux d'évaporation	: < 1	(acétate de n-butyle = 1)

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses



Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 453/2010

Bar's Leaks Original-2

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des substances oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Inconnu.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Inhalation

Toxicité aiguë : CL50 calculé: > 8,925 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: 23 %. ATE: > 5 mg/l. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut provoquer maux de tête, vertiges et nausées.

Corrosion/irritation : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation : Ne contient pas des substances classées comme allergène respiratoire. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact cutané

Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 3430 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: 13 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation : Irritant. Peut provoquer rougeurs. Un contact prolongé peut dégraisser et dessécher la peau.

Sensibilisation : Peut produire une réaction allergique.

Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire

Corrosion/irritation : Irritant.

Ingestion

Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 4606 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: 6 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Après ingestion, ou de vomissements, danger d'aspiration dans les poumons.

Aspiration : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation : Peut provoquer nausées, maux de ventre, vomissement et diarrhées.

Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 453/2010

Bar's Leaks Original-2

Toxicité pour la reproduction : Développement: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Développement: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Fertilité: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
Alcohols, C16-18 and C18-unsatd., ethoxylated	Mutagénicité - estimation	Non mutagène	Read across	
	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant		Cobaye
	Irritation de la peau	Irritant		Lapin
	Irritation des yeux	Faiblement irritant		Lapin
Curcumine	DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw		Rat
	Mutagénicité	Négatif	-----	-----
	NOAEL (développement, orale)	250 mg/kg bw/d	-----	Rat
	NOAEL (orale)	1300 mg/kg bw/d	-----	Rat
3,3'-Méthylènebis(5-méthyl-1,3-oxazolidine)	DL50 (orale)	> 2000 mg/kg bw	-----	-----
	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant	OECD 406	Cobaye
	Irritation de la peau	Corrosif.	OECD 404	Lapin
	CL50 (inhalation)	2000 mg/m3	OECD 436	Rat
Isotridécane-1-ol	DL50 (orale)	> 2000 mg/kg bw	-----	Rat
	DL50 (dermale)	> 2600 mg/kg bw		Lapin
	NOAEL (orale)	100 mg/kg bw/d		Rat
	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant	-----	Cobaye
Carbonate de potassium	Irritation de la peau	Irritant	-----	Lapin
	Irritation des yeux	Irritant	-----	Lapin
	Irritation de la peau	Irritant	OECD 404	Lapin
	DL50 (orale)	> 2000 mg/kg bw	OECD 401	Rat
	CL50 (inhalation)	> 3820 mg/m3	-----	Rat
	NOEL (cancérogénicité) - estimation	2861 mg/kg.d	Read across	Rat
	NOAEL (orale) - estimation	2667 mg/kg bw/d	Read across	Rat
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 473	
	Irritation des yeux	Irritant	OECD 405	Lapin
	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant	OECD 406	Cobaye
	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw	-----	Lapin
NOAEL (développement, orale)	> 180 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat	
NOAEL (développement, orale)	> 180 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat	
2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol	NOAEL (développement, orale)	750 mg/kg bw/d		Rat
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	OECD 486	Rat
	NOAEL (inhalation)	30 mg/m3	OECD 412	Rat
	NOAEL (orale)	64,1 mg/kg bw/d	OECD 408	Rat
	Irritation des yeux	Faiblement irritant	OECD 405	Lapin
	Irritation de la peau	Non-irritant	OECD 404	Lapin
	DL50 (dermale)	> 4000 mg/kg bw	OECD 402	Rat
	CL50 (inhalation)	371 mg/m3	OECD 403	Rat
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.	-----	Cobaye



Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 453/2010

Bar's Leaks Original-2

	NOEL (cancérogénicité) - estimation DL50 (orale)	Non-cancérogène 1000 mg/kg bw	----- OECD 401	Souris Rat
--	---	--------------------------------------	-----------------------	-------------------

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité : Nocif pour les organismes aquatiques. CL50 calculée (poisson): 19 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 14 mg/l. Contient 17 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue. Peut former un film de pétrole sur la surface d'eau. Ce film peut provoquer un déclin de concentration d'oxygène dans l'eau et causer des effets négatifs pour les organismes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Les agents de surface contenus dans cette préparation ne respectent pas les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) 648/2004 relatif aux détergents. Le produit ne peut pas être utilisé dans les nettoyeurs.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Information spécifique non connue.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Le produit répandu peut pénétrer dans le sol et dans les eaux de surface et souterraines.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPvB

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Non applicable.

Informations écologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
Alcohols, C16-18 and C18-unsatd., ethoxylated	Biodégradation ultime aérobie (%)	> 60 %		
	NOEC (puce d'eau) - chronique	> 0,01 mg/l.d		
	CL50 (poisson)	> 1 mg/l		Brachydanio rerio
Isotridécane-1-ol	Biodégradation primaire aérobie (%)	> 90 %		
	CI50 (algues)	1,8 mg/l		Scenedesmus subspicatus
	NOEC (poisson)	2,2 mg/l.d		Leuciscus idus
	CL50 (poisson)	> 4,6 mg/l		Leuciscus idus
	CE50 (puce d'eau)	0,19 mg/l		Daphnia magna
	Log P(oe)	5,2		

Teneur en COV soumis à : 38 g/l
taxe (La Suisse)

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Nom de produit : Bar's Leaks Original-2

Date d'émission : 04-03-2016

Remplace l'émission du : ---

Page 9/12

INFO CARE FDS



Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 453/2010

Bar's Leaks Original-2

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme des déchets dangereux.
- Avertissements supplémentaires : Aucun.
- Catalogue des Déchets Européen : Eliminer des déchets dangereux conforme à la directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'une code de déchets conforme à la décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.
- Codes OMoD : 20 01 97 S
- Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

- UN Numéro : Aucun.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

- Nom d'expédition : Non régularisé.

14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

- ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)
Classé : Le produit n'est pas classé dans l' ADR/RID/ADN.
- IMDG (Mer)
Classé : Le produit n'est pas classé dans l' IMDG.
Polluant marin : Non
- IATA (Air)
Classé : Le produit n'est pas classé dans l' IATA.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

- Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Régulations CE : Règlement (UE) No 453/2010 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) et autres réglementations en vigueur.



Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 453/2010

Bar's Leaks Original-2

Ce besoin de produit n'est pas classifié 'Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires' en se basant sur point 3.10.3.3.1.1. d'annexe I de Règlement (CE) no 1272/2008.

: En Suisse l'emballage doit porter l'inscription suivante: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Non applicable.

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Règlement (UE) No 453/2010 datée du 20 mai 2010 et est précis au meilleur de notre connaissance et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complètent les informations techniques mais ne les remplacent pas et n'offrent pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il à été développé.

Les informations modifiées ou rénovées par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (*).

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H372	Provoque des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

Explication des classes de danger de la rubrique 3:

Acute Tox. 4	: Toxicité aiguë, catégorie 4.
Skin Corr. 1A/B/C	: Corrosion cutanée, catégorie 1A/B/C.
Skin Irrit. 2	: Irritation cutanée, catégorie 2.
Eye Irrit. 2	: Irritation oculaire, catégorie 2.
Skin Sens. 1	: Sensibilisation cutanée, catégorie 1.
STOT SE 3	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3.
STOT RE 1	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 1.
Asp. Tox. 1	: Danger par aspiration, catégorie 1.
Aquatic Chronic 1	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 1.
Aquatic Chronic 2	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 2.
Aquatic Acute 1	: Danger pour le milieu aquatique acute, catégorie 1.

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

ADR	: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ATE	: Estimation de la toxicité aiguë
CLP	: Classification, étiquetage et emballage



Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 453/2010

Bar's Leaks Original-2

CMR	: Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction
CEE	: Communauté économique européenne
IATA	: Association internationale du transport aérien
Recueil IBC	: Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
IMDG	: Code maritime international des marchandises dangereuses
DL50/CL50	: Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population
MAC	: Maximum Allowable Concentration
MARPOL	: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NO(A)EL	: Dose sans effet (adversible) observable
OECD	: Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	: Persistant, bioaccumulable et toxique
PC	: Catégorie de produits chimiques
PT	: Type de produit
REACH	: Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
RID	: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
STP	: Installation de traitement des eaux usées
SU	: Secteur d'utilisation
VME/VLE	: Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition
ONU	: Organisation des Nations Unies
COV	: Composés organiques volatils
vPvB	: Très persistant et très bioaccumulable

Histoire

Date de la première
émission : 04-03-2016